

REGLEMENT – VIRADES DE L'ESPOIR CYCLOTOURISME

dimanche 29 septembre 2024

Les Virades de l'Espoir sont portées par l'Association Vaincre la Mucoviscidose. Elles ont pour objectif de sensibiliser le grand public et de collecter des fonds pour

combattre la mucoviscidose.

L'organisation a le pouvoir d'exclure un participant qui ne se conforme pas au règlement. Elle se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou faire toutes les modifications dans les cas non prévus. Elle a contracté une assurance RC auprès d'AXA. Cependant chaque concurrent devra posséder une assurance personnelle.

1/ <u>Inscription</u> – le jour de l'évènement (29 septembre) – frais d'inscription – 11 € pour les non licenciés 6 € pour les licenciés.

2/ Participants – Tout public Adultes – mineur accompagné d'une personn

3/ Horaires – Départ : 8 H - Stade de St Pée – Route de St Pée - OLORON-Ste-MARIE

Arrivée – 16 H - Stade de St Pée – Route de St Pée - OLORON-Ste-MARIE

Le tracé – selon plans joints au dossier – 15 km – 35 km

5/<u>Sécurité</u> – les concurrents devront suivre impérativement les instructions données au départ par le coordonnateur et respecter le code de la route en toutes circonstances. Les secouristes seront en place. Chaque ravitailleur est doté d'une liaison téléphonique.

6/ Ravitaillements – seront assurés par l'organisation

7/ Droit à l'image

Tout participant des Virades de l'Espoir déclare céder, sans recours, son droit à l'image à l'organisateur, pour tout type d'images prises durant l'épreuve.

8/ Annulation

L'organisation pourra annuler la manifestation pour les raisons suivantes

- Epidémie COVID 19 ou tout autre crise sanitaire
- Risque de danger lié aux intempéries
- Interdiction d'organiser une manifestation des autorités

9/L'organisateur décline toute responsabilité en cas de manquement du présent règlement